

COMMUNE DE PLOUÉDERN

**DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
DÉPOSÉE PAR LA SOCIÉTÉ CHRISTIAN FAURE**

**PROCÉDURE DE CONSULTATION PARALLÉLISÉE AU TITRE DES DISPOSITIONS
DE L'ARTICLE L.181-10-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

DU 7 AOÛT AU 7 NOVEMBRE 2026

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE DE CLÔTURE
DU 28 OCTOBRE 2026**

E25000263/35

Maître d'ouvrage

Sté Christian FAURE

Autorité organisatrice

Préfecture du Finistère

Commission d'enquête

Présidente :

Sylvie COULOIGNER

Membres titulaires :

Charlotte ABIVEN-SPARFEL

Françoise ISAAC-PESCHET

Lieu : Salle Orion – Espace Steredenn – Route du Stade - PLOUEDERN

Participants :

ORGANISME	NOM et FONCTION DES REPRÉSENTANTS
Société Christian FAURE	M. Franck MENTRE, directeur du site de Plouédern M. Ludovic LE BOUEDEC, responsable technique
Bureau d'études INGEA	M. Alan CHAPEAU (excusé)
Commission d'enquête publique	Mme Sylvie COULOIGNER, présidente de la commission

Aucun public ne se présente, cependant, les statistiques du registre dématérialisé confirment l'intérêt porté au projet avec 2424 visiteurs uniques et 1633 téléchargements de documents enregistrés.

18 heures : ouverture de la réunion publique, par Mme COULOIGNER qui rappelle d'une part les principales étapes de la consultation parallélisée issue de la loi industrie verte du 22 octobre 2023.

Elle présente un état détaillé :

- de la fréquentation du site dédié à la procédure à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/7545> ;
- du bilan des deux permanences qui se sont tenues en mairie de Plouédern, les
 - samedi 19 septembre 2026 (09h30 – 11h30)
 - samedi 24 octobre 2026 (09h30 – 11h30) ;
- des contributions des services et organismes consultés.

18h15 – 18h45 : Messieurs MENTRE et LE BOUEDEC ont, par le biais d'un diaporama, rappelé les principaux enjeux du projet.

Monsieur MENTRE a ensuite présenté le projet de réponse à l'observation enregistrée sur le registre dématérialisé.

Cette réponse sera mise en ligne.

Les prochaines étapes de la consultation ont été arrêtées.

La présidente de la commission d'enquête remercie le porteur de projet pour la clarté de l'exposé, la qualité des échanges et indique que le diaporama et le compte-rendu de la réunion seront mis en ligne sur le site de la consultation.

Rappel du calendrier :

Fin de la procédure le 7 novembre 2026.

En application de l'article R.181-37 II, du Code de l'environnement « *le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre le pétitionnaire et lui communique les observations et propositions du public préalablement consignées* ».

Le pétitionnaire dispose d'un délai de 5 jours suivant la fin de la consultation pour formuler ses observations.

Cette étape se déroule dans le délai des 3 semaines à compter de la fin de la consultation du public.

La rencontre est fixée au lundi 9 novembre à 14 heures.

Établi le 29 octobre 2026,

Sylvie COULOIGNER,

Présidente de la commission d'enquête